

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUILLET 2025

DELIBERATION N° 6 : Cyber sécurité préfiguration expérimentale d'une mission d'accompagnement

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois de juillet, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 30 juin 2025

Etaient présents : 14 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, M. Michel RICORDEL.

- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - présent

Etaient excusés : M. Johnny BROSSEAU, M. Stéphane BAUDRY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Armelle CASSIN, M. Olivier FOUILLET, Mme Maryline GELÉE, M. Jean-François RENOUX.

- Mme Christelle MERDJIMEKIAN, comptable du SGC de St Maixent– excusée

Dans le prolongement des missions informatiques du CDG79, M le Président propose au Conseil d'administration de mettre en place, à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2026, des missions d'accompagnement à la cybersécurité pour les collectivités intéressées des Deux-Sèvres, comprenant 3 volets distincts mais complémentaires :

- Action 1 – Analyse de l'exposition aux risques

Le CDG79 propose l'utilisation de la solution Cyber Risk Platform (CRP) de l'éditeur NETIFUL (40) pour :

- Effectuer une analyse détaillée des réseaux locaux, des adresses IP et noms de domaine externes pour identifier les vulnérabilités potentielles d'un établissement public
- Détecter les fuites de données sur le darknet d'adresses e-mail de l'établissement analysé et celles de ces tiers (clients, fournisseurs...)
- Mettre à disposition d'un rapport détaillé fournissant une documentation sur le niveau de sécurité au moment de l'analyse et les actions correctives nécessaires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

L'analyse est entièrement gérée par la solution CRP, mais les phases de préparation et de restitution peuvent être estimées à 3 heures d'accompagnement avec la collectivité / l'établissement testé.

- **Action 2 – Sensibilisation des acteurs locaux**

Le CDG79 propose l'utilisation de la solution Sensiwave de l'éditeur Conscio Technologies (56) pour mettre à disposition des campagnes de sensibilisation aux cyber-risques et effectuer des envois de phishing factice.

- **Action 3 – Ateliers de gestion de crise cyber**

Le CDG79 propose de solliciter la société YPSI (79 - Glénay) pour organiser des ateliers de mise en situation de gestion de crise cyber.

Idéalement, chaque atelier d'une demi-journée devrait permettre la participation d'un binôme composé d'un élu et d'un agent par collectivité. Avec une capacité maximale de 16 personnes par atelier, il serait possible d'accueillir jusqu'à 8 collectivités simultanément par atelier.

Cette proposition a été établie en concertation avec les intercommunalités et, faute d'opérateur public de services numériques sur le département, le Conseil départemental a été également sollicité sur la démarche.

Eu égard au coût relatif aux prestataires pressentis, les tarifs applicables, sur lesquels il est demandé au Conseil d'administration de se prononcer, pourraient être les suivants :

ACTION 1 – ANALYSE DE L'EXPOSITION AUX RISQUES	250 € / analyse
ACTION 2 – SENSIBILISATION DES ACTEURS LOCAUX	Jusqu'à 5 boîtes mail : 25 €
	De 6 à 10 boîtes mails : 50 €
	A partir de 11 boîtes mails : 6 € / boîte
ACTION 3 – ATELIERS DE GESTION DE CRISE CYBER	250 € / atelier / collectivité (valable pour 2 personnes)

2

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ACCEPTE la mise en place, à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2026, de missions d'accompagnement à la cybersécurité pour les collectivités intéressées des Deux-Sèvres, telles que présentées ci-avant ;

ACTION 1 – ANALYSE DE L'EXPOSITION AUX RISQUES	250 € / analyse
ACTION 2 – SENSIBILISATION DES ACTEURS LOCAUX	Jusqu'à 5 boîtes mail : 25 €
	De 6 à 10 boîtes mails : 50 €
	A partir de 11 boîtes mails : 6 € / boîte
ACTION 3 – ATELIERS DE GESTION DE CRISE CYBER	250 € / atelier / collectivité (valable pour 2 personnes)

- VALIDE la proposition de tarification proposée ci-dessous :
- AUTORISE M le Président à signer tout acte relatif à ce dossier,

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,

Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : 16 JUIL. 2025

Accusé réception le : 16 JUIL. 2025

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 16 JUIL. 2025

Certifiée conforme à l'original
Saint-Maixent-l'École, le : 16 JUIL. 2025

Par le Président et par délégation,
Le Directeur général,
Cyrille DEVENDEVILLE